

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N°2025-517/MEMC/SG/DGCM
portant cession du permis de recherche n°3863
dénommé « OUESSA » à la société JOC-MINING
SARL « IFU : 00250857F ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Vision CF n° 529



- VU la Constitution ; -
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; - In 26/12/2025
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; -
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; ✓
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ; -
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; -
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; -
- VU le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ; -
- VU le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; ✓
- VU l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ; -
- VU l'arrêté n°2025-377/MEMC/SG du 27 octobre 2025 portant détermination de la nature et du volume minimum des travaux en phase de recherche ; -
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ; -

- VU l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ; ✓
- VU l'arrêté n°2020-289/MMC/SG/DGCM du 30 novembre 2020 portant octroi du permis de recherche n°3863 dénommé « OUESSA » à Monsieur OUEDRAOGO Lamine « IFU : 00144485Z » ; ✓
- VU l'arrêté n°2024/447/MEMC/SG/DGCM du 18 octobre 2024 portant transmission du permis de recherche n°3863 dénommé « OUESSA » aux Ayants droit de Feu OUEDRAOGO Lamine « IFU : 00144485Z » ; ✓
- VU l'arrêté n°025/0001/MEMC/SG/DGCM du 02 janvier 2025 portant premier renouvellement du permis de recherche n°3863 dénommé « OUESSA » au profit des Ayants droit de Feu OUEDRAOGO Lamine « IFU : 00144485Z » ; ✓
- VU la demande des Ayants droit de Feu OUEDRAOGO Lamine enregistrée le 23 décembre 2024, relative à la cession du permis de recherche n°3863 dénommé « OUESSA » ; ✓
- VU la lettre n°025/0745/MEMC/SG/DGCM du 24 novembre 2025, portant invite à payer des droits de cession d'un montant de vingt millions (20 000 000) de francs CFA ; ✓
- VU la quittance n°0151034 du 01 décembre 2025 de paiement effectif des droits de cession ; ✓

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est cédé à la société **JOC-MINING SARL**, ayant son siège social à Ouagadougou, Burkina Faso, 05 BP 6176 Ouagadougou 05, téléphone : +226 25 38 06 82 / 70 26 26 59, le permis de recherche n°3863 dénommé « **OUESSA** » situé dans les communes de **Ouessa**, de **Dano** et de **Kopper**, province du **Ioba**, région du **Djôrô** pour la recherche de l'or.

ARTICLE 2 : Ce permis couvre une superficie de 149,262 km². Il est défini par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivants :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	446 900 ✓	1 240 700 ✓
2	457 900 ✓	1 240 700 ✓
3	457 900 ✓	1 234 100 ✓
4	455 000 ✓	1 234 100 ✓
5	455 000 ✓	1 225 900 ✓
6	462 700 ✓	1 225 900 ✓

7	462 700	1 221 300
8	451 300	1 221 300
9	451 300	1 235 500
10	446 900	1 235 500
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		

ARTICLE 3 : La validité du permis va du **30/11/2023** au **29/11/2026**.

ARTICLE 4 : Le non-respect de la réglementation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le

13 1 DEC 2025



[Signature]
Yacouba Zabré GOUBA
 Officier de l'Ordre de l'Etat

Ampliations :

- 1- ITS
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- DR-EMC du Djôrô
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- société JOC-MINING SARL
- 1- Gouvernorat / région du Djôrô
- 1- Haut-Commissariat de la province du Ioba
- 1- Mairie de Ouessa
- 1- Mairie de Dano
- 1- Mairie de Kopper
- 1- J.O.
- 1- Classement

